

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville, à la rubrique « Services municipaux », puis en cliquant sur l'onglet « Finance », du menu « Navigation ».

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le Budget Primitif 2023 a été voté le 13 Avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté soit sur place, sur simple demande au secrétariat de la direction générale des services, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit sur le site internet de la commune à la rubrique « Services municipaux », puis en cliquant sur l'onglet « Finance » du menu « Navigation ».

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget du service public de l'Eau. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de la commune comprend un budget principal qui retrace les dépenses et recettes de la commune, et deux budgets annexes que sont le service de l'Eau et le service de l'Assainissement. Ces 2 budgets annexes, distincts du budget principal, sont cependant votés par la commune : ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls usagers, pour équilibrer les comptes.

## **I. LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **I-A) Généralités**

Le budget d'exploitation du service public de l'Eau permet à la commune de Forges-Les-Eaux d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service public.

#### **Les dépenses**

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les charges à caractère général, les charges de personnel, l'entretien, et la réparation du réseau d'eau, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles d'exploitation 2023 sont estimées à 455 330.00 €.

Les dépenses totales d'exploitation 2023 sont évaluées à **797 548.29 €**.

#### **Les recettes**

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente de l'eau potable, à la perception de la redevance de pollution d'origine domestique, l'installation de compteurs.

Les recettes réelles d'exploitation 2023 sont prévues pour un total de 404 600.00 €.

Les recettes totales d'exploitation 2023, après reprise de l'excédent d'exploitation 2022 reporté au budget primitif 2023, sont estimées à **797 548.29 €**.

Les principales recettes du budget annexe de l'Eau, sont regroupées au chapitre 70 et sont les suivantes :

- Les recettes encaissées au titre de la vente de l'Eau (Chap 70 - Article 7011) :  
Prévisions du BP 2022 : 260 000.00 €  
Prévisions du BP 2023 : 285 000.00 €
- La perception de la redevance de pollution d'origine domestique (Chap 70 – Art 701241) :  
Prévisions du BP 2022 : 70 000,00 €  
Prévisions du BP 2023 : 70 000.00 €
- Les recettes liées à la pose de nouveaux compteurs (Chap 70 – Art 7071) :  
Prévisions du BP 2022 : 36 000.00 €.  
Prévisions du BP 2023 : 36 000.00 €.

## I - B) Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation

DÉPENSES	BP 2022	BP 2023
Dépenses courantes (Chap 011)	129 109.00	124 300.00
Dépenses de personnel (Chap 012)	86 350.00	106 300.00
Atténuation de produits (Chap 014)	170 000.00	192 000.00
Autres dépenses de gestion courante (Chap 65)	3 860.00	13 330.00
Dépenses financières (Chap 66)	8 100.00	3 200.00
Charges exceptionnelles (Chap 67)	32 040.00	15 200.00
Dotations pour provisions (Chap 68)	999.07	1 000.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b><u>430 458.07</u></b>	<b><u>455 330.00</u></b>
Dotations Amortissements - (Chap 042)	40 000.00	20 000.00
Virement en investissement -(Chap 023)	233 212.93	322 218.29
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b><u>703 671.00</u></b>	<b><u>797 548.29</u></b>

RECETTES	BP 2022	BP 2023
Atténuation de charges (Chap 013)	0.00	0.00
Recettes des services (Chap 70)	376 000.00	397 500.00
Autres recettes de gestion courante (Chap 75)	300.00	6 800.00
Produits exceptionnels - (Chap 77)	300.00	300.00
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b><u>376 600.00</u></b>	<b><u>404 600.00</u></b>
Recettes d'ordre (écritures entre sections) (Chap 042)	8 000.00	16 000.00
Résultat Fonctionnement reporté 2022 (Chap R002)	319 071.00	376 948.29
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b><u>703 671.00</u></b>	<b><u>797 548.29</u></b>

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### II-A) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme dans le domaine de l'eau potable. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées par des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

En 2023, le montant prévisionnel total des dépenses nouvelles d'équipement (études et travaux – Chap 20, 21 et 23) s'établit à **545 963.66 €**.

Pour 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement est estimé à **784 965.00 €**

### Les recettes

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions d'investissement perçues, en lien avec les projets d'investissement retenus.

En 2023, le montant prévisionnel total des recettes nouvelles d'équipement (Chap 13 et 16) s'élève à **241 745.37 €**.

Pour 2023, l'ensemble des recettes d'investissement est évalué à **784 965.00 €**

### **II-B) Vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DÉPENSES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Dépenses d'équipement (Chap 20, 21 et 23)	238 212.93	545 963.66
Remboursement d'emprunts et cautions (Chap 16)	27 000.00	22 000.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>265 212.93</b>	<b>567 963.66 €</b>
Dépenses d'ordre - (Chap 040 et 041)	41 910,00	176 000.00
Déficit investissement 2021 repris au BP 2022- (Chap D 001)	342 888.94	1 531.34
Restes à réaliser N-1	59 176.13	39 470.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>709 188.00</b>	<b>784 965.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Subventions d'investissement (Chap 13)	0.00	69 100.00
Emprunts et dettes assimilées (Chap 16)	0.00	172 645.37
Excédent de fonctionnement 2021 affecté en investissement au BP 2022	15 331.07	12 469.34
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>15 331.07</b>	<b>254 214.71 €</b>
Virement de la section de fonctionnement (Chap 021)	233 212.93	322 218.29
Recettes d'ordre - (Chap 040 et 041)	73 910,00	180 000.00
Restes à réaliser N-1	386 734.00	28 532.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>709 188.00</b>	<b>784 965.00</b>

### **II-C) Les prévisions d'investissement 2023 :**

Les principaux projets d'investissement, sont les suivants :

- Prog 102 – Chap 20 - Système d'Information Géographique (SIG) – 12 300.00 € : points supplémentaires.
- Prog 106 – Chap 20 - Sécurisation de la distribution en eau – 58 245.00 € : marché d'études de stratégie foncière de protection de la ressource en eau
- Prog 107 – Chap 20 - Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'Eau – 30 000.00 € : élaboration du plan de gestion
- Prog 79 – Chap 21 - Matériel – 10 500.37 € : achat pompe
- Prog 80 – Chap 21 - Compteurs – 10 000.00 € : remplacement de compteurs
- Prog 81 – Chap 21 - Conformité électrique station de pompage – 50 000.00 € : tableau électrique de la station de pompage

- Prog 108 – Chap 21 - Réhabilitation du réseau d'eau rues des Potiers, Gutenberg, Maupassant et Vecquemont – 106 199.34 €
- Prog 109 – Chap 21 - Réhabilitation du réseau d'eau rues Ramdani jusqu'à Boulevard Sévigné et Godouet – 206 988.95 €
- Prog 106 – Chap 23 - Sécurisation de la distribution d'eau – 61 730.00 € : travaux d'interconnexion avec le syndicat de Sigy en Bray pour la sécurisation de la production d'eau

#### II-D) Les prévisions de subventions d'Investissement 2023:

Les principales subventions d'investissement attendues sont les suivantes :

- Subvention de l'Agence de l'Eau : 61 600 € (*Stratégie foncière de protection de la ressource en eau et Plan de gestion sécurité sanitaire Eau*)
- Subvention du Département : 7 500 € (*Plan de gestion sécurité sanitaire Eau*)

### III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2023 – RÉCAPITULATION

#### III – A) Dépenses et recettes d'exploitation:

Dépenses réelles d'exploitation	455 330,00 €
Virement à la section d'investissement	322 218.29 €
Dotations aux amortissements	20 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses d'exploitation</b>	<b>797 548,29 €</b>

Excédent 2022 reporté au BP 2023	376 948.29 €
Recettes réelles d'exploitation	404 600.00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	16 000.00 €
<b>TOTAL Recettes d'exploitation</b>	<b>797 548.29 €</b>

#### III – B) Dépenses et recettes d'investissement :

Restes à réaliser 2022 en dépenses repris au BP 2023	39 470.00 €
Reprise du déficit d'investissement 2022 au BP 2023	1 531.34 €
Remboursement du capital de la dette	22 000.00 €
Dépenses d'équipement nouvelles 2023	545 963.66 €
Opérations d'ordre	176 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>784 965.00 €</b>

Restes à réaliser 2022 en recettes repris au BP 2023	28 532.00 €
Recettes d'équipement nouvelles 2022	241 745.37 €
Excédent de fonctionnement 2022 affecté au BP 2023 – Art 1068	12 469.34 €
Virement de la section de fonctionnement	322 218.29 €
Opérations d'ordre – Chap 040 et 041	180 000,00 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>784 965.00 €</b>

### III. ETAT DE LA DETTE

La structure de la dette du budget eau est composée de 3 emprunts à taux fixe.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital restant dû s'établi à **474 542.39 €**.

Fait à Forges-les-Eaux, le 13 avril 2023

**La Maire,  
Christine LESUEUR**



***Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.***